

<p>Date de convocation :</p> <p>10/02/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le quinze février deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON. Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H. DREVET), Pascal GOUY (pouvoir à P. DURIEUX) Fabienne MANOHA (pouvoir à C MARCON), Fanny MOURIER (pouvoir à T. SABOT).

Monsieur SABOT Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Tableau des emplois

DCM 20220215-9

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée fixent les conditions dans lesquelles s'effectuent le recrutement, le mouvement ainsi que l'évolution de la carrière des agents relevant de la Fonction Publique Territoriale.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante fixe, par délibération, la liste des emplois à temps complet et à temps non-complet, confiés à un personnel relevant des collectivités territoriales.

Ainsi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services et faire face aux besoins du service, une mise à jour du tableau des effectifs s'avère régulièrement nécessaire avec la tenue d'un tableau des effectifs du personnel.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

AR Prefecture

043-214300873-20220215-DCM20220215_9-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

Vu le décret n°88-15 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents non titulaires,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991, modifié, relatif aux dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que le tableau des effectifs doit obéir au principe de sincérité,

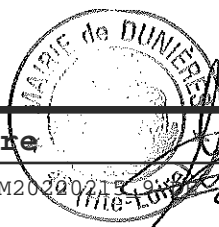
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le tableau des emplois permanents ci-dessous qui indique la situation du personnel communal à la date de la présente délibération.

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire Générale	35H	occupé		1
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé		0.5
Rédacteur	Secrétaire/comptable	35H	occupé		1
Adjoint Administratif	Secrétaire	29H	occupé en partie		0.8
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Secrétaire	35H	occupé		1
Adjoint Administratif	Référente MFS/APC	32H	occupé		0.91
Adjoint Administratif	Secrétaire	17.5H	occupé		0.5
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Principal 1ère classe	responsable des services techniques	35H	occupé		1
Technicien	chef d'équipe services techniques	35H	occupé		1
Adjoint technique principal 1ère classe	responsable informatique	35H	occupé		1
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé		1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé		1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé		1
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques - entretien	30.5 H	occupé		0.87
Adjoint technique principal 2ème classe	agent entretien	35H	occupé		1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé		1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé		1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	vacant dispo		1
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	vacant		1
Adjoint technique	agent entretien	34H	occupé		0.97
FILIERE ANIMATION					
Adjoint animation principal 2ème classe	agent intervenant à l'école	22H	occupé		0.63
FILIERE PATRIMOINE					
Adjoint du patrimoine	agent bibliothèque cantine	32.75H	occupé		0.94

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220215-DCM20220215
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022